



Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 28 FEVRIER 2011

République Française

Département du Bas-Rhin

Date de convocation : 18/02/2011

Nombre de délégués : 26
Délégués en fonction : 26
Délégués présents : 24

Etaient présents :

Marckolsheim :

M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER,
M. Jean-Marie HAEFFELI,
M. Marc GAUTIER,
M. Jean-Paul SEILLER,
Mme Catherine GREIGERT,
M. Jean-Pierre ARNOLD,
Mme Chrystelle ERARD,
M. Jean-Claude MULLER,
Mme Claudine OBER,
M. Philippe PIVARD,
M. Gilles WEBER,

Artolsheim:

M. Bernard SCHULTZ,
M. Antoine HERTH,

Bootzheim:

M. Georges BLANCKAERT,
M. François GALLIN,

Elsenheim :

M. Francis MERTZ,
M. François REMOND,

Heidolsheim :

M. Alex JEHL,
M. Richard GUIOT,

Hessenheim :

Mme Anne-Lise ULRICH,
M. Yves MUNSCH,

Mackenheim:

M. Jean-Claude SPIELMANN,

Ohnenheim :

M. Jean-Jacques KRACHER,
M. Jean-Louis SCHWEIN (suppléant).

Etaient absents excusés :

Mme Christiane BERNARD,
Mme Patricia CUCUAT (suppléante),
Mme Danièle SCHWEIN (suppléante),
M. André SCHMITT,
M. Rémy STOECKLE,
M. Francis BRAUN (CG 67).

Assistaient en outre :

Mme Agnès DUWERNELL (suppléante),
Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante),
M. Gérard SIMLER (Conseiller Général),
M. Jean-Marie SIMLER (CCGR),
M. Jean-Paul BEHR (Trésorier),
M. Stéphane ROMY (Secrétaire Général),
M. Thierry GELB (Agent de Développement),
M. A-Déborah HUMILIER (Chargée de Communication).

L'an deux mil onze,
le vingt huit février à vingt heures,
le Conseil de Communauté s'est réuni en session ordinaire à la mairie de
Marckolsheim.

Sous la Présidence de Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président,

ORDRE DU JOUR

A) FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

1. Approbation du procès verbal de la séance du 21 Décembre 2010
2. Décisions du Président

B) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Groupement de commandes pour la réalisation et la mise à jour du document unique – Convention constitutive
2. Fonds de concours à la Commune de Bootzheim pour la réhabilitation et la rénovation de l'école maternelle
3. Commande Publique - Mise à jour du guide de procédure interne

C) VOIRIE

1. Programmation pluriannuelle de voirie - Modification des travaux pour 2011
2. Réaménagement de la Place de l'Eglise et de la Rue Kolb – Convention de maîtrise d'ouvrage confiée avec la Commune de Marckolsheim
3. Schéma intercommunautaire des itinéraires cyclables – validation et programme 2011
4. Piste cyclable Artolsheim/Marckolsheim – Indemnisation des pertes de récolte

D) FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaires 2011

E) ANIMATION SOCIOCULTURELLE

1. Subvention Marckolswing 2011

F) SERVICES A LA POPULATION

1. Périscolaire d'Heidolsheim – Convention de mise à disposition d'un terrain avec la Commune d'Heidolsheim

G) TOURISME

1. Plan de développement touristique Grand Ried – Budget 2011

H) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. PAIM – Convention avec la Commune de Marckolsheim pour l'aménagement et la création des espaces verts

H) VŒUX ET COMMUNICATIONS

A) FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

3. Approbation du procès verbal de la séance du 21 Décembre 2010

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance,

- ✓ **approuve** le procès-verbal de la séance du 21 décembre dernier préalablement diffusé à l'ensemble des conseillers.

4. Décisions du Président

Le Président rend compte des décisions et arrêtés qu'il a pris en vertu de la délégation consentie par le Conseil de Communauté. Il s'agit :

- ✓ Du placement en date du 16 décembre 2010 de 500 000 € sur un compte à terme du Trésor pour une durée de 6 mois ;
- ✓ De l'attribution en date du 21 décembre 2010 de la mission géotechnique pour la construction du siège administratif et technique de la Communauté de Communes à la société GEOTEC pour un montant de 3 870 € HT ;
- ✓ De l'acceptation en date du 6 janvier 2011 d'une indemnité de sinistre pour un montant de 704,44 € TTC ;
- ✓ De l'attribution en date du 6 janvier 2011 de la mission de contrôle technique pour la construction de l'accueil périscolaire d'Heidolsheim à la société QUALICONSULT pour un montant de 4 516 € HT ;
- ✓ De la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du siège administratif et technique de la Communauté de Communes en date du 17 janvier 2011 ;
- ✓ De l'attribution en date du 17 janvier 2011 de la mission d'assistance à maître d'ouvrage pour la réalisation du programme définitif de la construction de la gendarmerie intercommunale à la société WPI pour un montant de 3 000 € HT ;
- ✓ De l'attribution en date du 17 janvier 2011 de la mission d'assistance à maître d'ouvrage pour la mise en œuvre et le suivi de la procédure d'expropriation en vue de la construction de la gendarmerie intercommunale à Marckolsheim pour un montant de 7 560 € HT.
- ✓ Du placement en date du 28 janvier 2011 de trois fois 1 000 000 € sur un compte à terme du Trésor pour une durée de 6 mois ;
- ✓ Des modifications en date du 1^{er} février 2011 des délégations accordées à Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, Marc GAUTIER et Madame Catherine GREIGERT, Vice-Présidents.

Ces décisions n'appellent pas d'observations particulières.

B) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Groupement de commandes pour la réalisation et la mise à jour du document unique – convention constitutive

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Le Président invite le Conseil de Communauté à se prononcer sur le projet de convention préalablement diffusé à l'Assemblée portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation et la mise à jour du document unique entre la Communauté de Communes et les communes de Bootzheim, Heidolsheim, Hessenheim, Ohnenheim et Marckolsheim.

Le Président souligne que la Communauté de Communes assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement. Elle sera chargée d'engager la consultation selon les dispositions réglementaires en matière de commande publique, de procéder au paiement des commandes dont les montants seront par la suite remboursés par chaque membre.

Cette mutualisation à l'échelle intercommunale vise à réaliser des économies d'échelle conséquentes pour chaque membre du groupement.

Elle répond à une demande forte émanant des secrétariats des différentes mairies concernées.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **approuve** la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation et la mise à jour du document unique par la Communauté de Communes et l'ensemble des cinq communes concernées ;
- ✓ **autorise** le Président à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement ;
- ✓ **autorise** le Président à soumettre ce projet à l'ensemble des membres du groupement ;
- ✓ **charge** le Président à engager les procédures de consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ✓ **autorise** le Président à signer tous les actes, documents, autres conventions et marchés s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

2. Fonds de concours de la Commune de Bootzheim pour la réhabilitation et la rénovation de l'école maternelle

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Le Président rappelle que, par délibération en date du 30 mars 2009, le Conseil de Communauté a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours aux Communes réalisant des projets d'investissements destinés à assurer, en particulier, une plus grande attractivité du territoire intercommunal.

Dans ce cadre, la Commune de Bootzheim souhaite procéder à la rénovation de l'école maternelle du fait de l'évolution attendue des effectifs scolaires, mais aussi de la réglementation en matière de sécurité pour les établissements recevant du public. Pour assurer une partie de son financement, la Commune sollicite une aide de la Communauté de Communes au titre du fonds de concours, sachant que les travaux sont estimés à environ 850 000 € HT et que le montant du concours n'excède pas la part prévisionnelle de financement assurée par la Commune.

Le Président indique que la Commune doit, pour que le versement du fonds soit effectif, délibérer dans le même sens.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **approuve** le versement d'un fonds de concours de 60 000 € à la Commune de Bootzheim pour la rénovation de l'école maternelle ;
- ✓ **approuve** le projet de convention avec la Commune de Bootzheim transmis avec le présent rapport à l'ensemble des conseils communautaires;
- ✓ **autorise** le Président à le signer ;
- ✓ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au Programme 134 - Fonction 020 - Article 204141 « subventions d'équipement versées aux communes » au budget 2011.

Adopté à l'unanimité.

3. Commande publique – Mise à jour du guide de procédure interne

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Le Président propose à Monsieur Stéphane ROMY, Secrétaire Général, de présenter ce point.

Monsieur ROMY indique que lors de sa séance du 15 février 2010, le Conseil de Communauté a été informé de la mise en place d'un guide de procédure interne pour la passation des marchés publics conclus par la Communauté de Communes.

Afin de donner plus de d'efficacité et de rapidité aux procédures existantes non formalisées à partir d'un montant de 90 000 € HT et d'adapter le guide aux nouvelles obligations s'imposant aux acheteurs publics en matière de dématérialisation, il est nécessaire de modifier ce document. Dans ce cadre, il est proposé de supprimer le recours à la commission d'appel d'offres réunie de manière informelle au stade de l'analyse des candidatures et de l'ouverture des offres. Celle-ci serait faite en présence de l' élu de référence par les services de la Communauté de Communes. L'intervention de la commission se ferait au moment de l'analyse des offres et prendrait la forme d'un avis sur le choix du prestataire retenu par la suite par décision du Président.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **prend** note des modifications indiquées du guide de procédure interne concernant la commande publique.

C) VOIRIE

1. Programmation pluriannuelle de voirie – Modification des travaux pour 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, 1^{er} Vice-Président.

Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, 1^{er} Vice-Président, expose que la Commune de Marckolsheim souhaiterait pouvoir procéder à l'aménagement des abords de la future médiathèque afin de pouvoir donner une cohérence paysagère et urbaniste à son projet.

L'emprise concernée par les travaux comprendrait de la voirie classée (la rue Kolb) et s'étendrait vers la Place de l'Eglise. L'ensemble de l'aménagement est chiffré à 750 000 € HT et devrait être réalisé en plusieurs phases.

La première phase correspondrait à la réfection de la voirie rue Kolb et devrait être mise rapidement en œuvre cette année pour être achevée avec les travaux de la médiathèque.

En parallèle, la Commune de Marckolsheim désirerait également s'atteler en 2011 à un réaménagement de la voirie classée zone Maginot afin de lui redonner là aussi une certaine cohérence urbanistique. L'enveloppe financière affectée aux travaux est de à 600 000 € HT. Le coût serait partagé avec la Commune selon une clé de répartition des coûts arrêtée pour le moment pour 60% à la Commune et 40% à la Communauté de Communes.

Ces deux demandes émanant de la Commune de Marckolsheim nécessitent une révision du programme pluriannuel de voirie approuvé par le Conseil de Communauté pour l'année 2011. Il convient de souligner que la Commune consciente des engagements financiers conséquents engendrés par cette modification a décidé de repousser, en contrepartie de l'inscription de ces deux projets, les travaux prévus en 2011 rue Soelgel et dont le coût estimatif est chiffré à 85 000 € TTC.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **approuve** la modification du programme pluriannuel de voirie par l'intégration en 2011 des travaux d'aménagement de la rue Kolb et de la voirie de la zone Maginot pour des montants respectifs de 750 000 € HT et 240 000 € HT et le report des travaux de la Rue Soelgel à Marckolsheim ;
- ✓ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2011 - Chapitre 23 « Immobilisations en cours » - Fonction 822 « Voirie Communale et routes » ;
- ✓ **sollicite** les subventions susceptibles d'être allouées pour le financement de ces nouveaux projets ;
- ✓ **autorise** le Président à lancer les travaux ;
- ✓ **autorise** le Président à engager la procédure réglementaire nécessaire à la dévolution des travaux ;
- ✓ **autorise** le Président à signer les marchés et tous autres actes nécessaires s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

2. Réaménagement de la Place de l'Église et de la Rue Kolb – Convention de maîtrise d'ouvrage confiée avec la Commune de Marckolsheim

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, 1^{er} Vice-Président.

Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, 1^{er} Vice-Président, indique que suite à la modification de la programmation pluriannuelle des investissements concernant la voirie précédemment évoquée, la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs envisage de réaliser le réaménagement de la Place de l'Église et de la Rue Kolb à Marckolsheim et a affecté une enveloppe financière de 750 000 € HT à cet effet.

Dans le cadre de ces travaux, la Commune souhaite également procéder à un réaménagement de la cour et des abords de l'école (impasse du presbytère) qui se situent dans le prolongement de la voirie concernée par les travaux communautaires.

Dès lors, pour assurer la cohérence des travaux de l'ensemble de la place de l'Église et de ses abords, mais aussi réaliser des économies d'échelle, les parties ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître d'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 prévoit que « *Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.* »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **approuve** le projet de convention avec la Commune de Marckolsheim transmis aux conseillers avec le présent rapport ;
- ✓ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

3. Schéma intercommunautaire des itinéraires cyclables – Validation et programme 2011

Rapporteur : Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président.

Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président, propose au Conseil de Communauté de valider le schéma intercommunautaire des itinéraires cyclables.

Le schéma intercommunautaire, réalisé avec le soutien du cabinet RIBI, porte sur les territoires de la CCME et de la CCGR.

Il a pour ambition de favoriser la pratique du vélo, en répondant à tous les besoins potentiels en privilégiant les déplacements utilitaires puis ceux à vocation de tourisme et de loisirs.

Le schéma intercommunautaire est le fruit d'un diagnostic et d'une concertation avec les élus. Il identifie les différentes liaisons, définit les aménagements dans le détail et comporte une évaluation des coûts et un calendrier de réalisation.

Le schéma prévoit notamment la réalisation de la liaison cyclable entre Artolsheim et Marckolsheim. Les communes, suite à la délibération du Conseil de Communauté du 05 Juillet 2010, ont entrepris les démarches nécessaires à l'acquisition des terrains afin de permettre la réalisation de cette piste.

Les conditions sont désormais réunies pour procéder au lancement des travaux en 2011. Aussi le Conseil de Communauté est invité à approuver la réalisation des travaux d'aménagement de cet itinéraire en 2011.

Monsieur MERTZ, Vice-Président, indique que la maîtrise foncière est possible grâce l'implication des associations foncières et la bonne coopération du monde agricole à la faisabilité de ce projet utile en terme de sécurisation des déplacements doux entre Marckolsheim et Elsenheim. Il fait d'ailleurs part de la teneur de la réunion qui vient de se dérouler à Bootzheim avec l'ensemble des propriétaires et exploitants concernés.

Le Président abonde dans le sens de Monsieur MERTZ en soulignant la bonne entente avec le monde agricole et la forte adhésion des Maires à la réussite de ce projet. Ce climat d'écoute et de respect mutuel a permis d'avancer de manière rapide. Il souligne que cet itinéraire sera mixte et utilisé aussi bien par les cyclistes que par les agriculteurs, ce qui engendrera des contraintes techniques différentes de celles mis en œuvre au niveau de la piste entre Marckolsheim et Elsenheim.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **approuve** le schéma intercommunautaire des itinéraires cyclables réalisé par le Cabinet RIBI ;
- ✓ **décide** de la réalisation de la piste Artolsheim – Marckolsheim en 2011;
- ✓ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au budget primitif 2011 Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » – Article 21752 « Installations de voirie » – Fonction 822 « voiries communales et routes » – Opération 167 « Pistes cyclables » ;
- ✓ **autorise** le Président à solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de l'opération ;
- ✓ **autorise** le Président à lancer les travaux et à signer les marchés et autres documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

4. Piste cyclable Artolsheim/Marckolsheim – Indemnisation des pertes de récolte

Rapporteur : Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président.

Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président, souligne que dans le cadre de la réalisation programmée de cet itinéraire cyclable d'environ 3,5 Km, il est nécessaire de procéder à l'indemnisation des exploitants agricoles subissant des pertes de récolte du fait de la survenance des travaux.

L'indemnisation se fait en fonction des catégories de culture et du rendement à l'hectare. Elle est fixée annuellement par la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin. Le barème d'indemnisation est joint à titre d'information au présent rapport.

Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président, indique que le coût estimatif de l'indemnisation représente environ 3 000 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **fixe** le montant de l'indemnité pour perte de récolte attribuée aux exploitations des parcelles situées dans l'emprise des travaux de réalisation de la piste cyclable, sur la base du barème établi par la Chambre d'Agriculture ;
- ✓ **autorise** le Président à négocier et à notifier ce montant aux exploitants concernés.

D) FINANCES

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2011

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Le Président invite le Conseil de Communauté à engager sur la base du rapport de présentation diffusé aux conseillers le débat d'orientations budgétaires (D.O.B.), conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 8 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Les membres du Conseil sont ainsi amenés à exprimer les orientations et choix généraux pour l'année 2011 et les années à venir.

Le Président rappelle que ce débat n'a pas un caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse d'assurer du respect de la loi, conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il commente le rapport conséquent distribué en soulignant la qualité et la pertinence de ce document établi par les services de la Communauté de Communes en commençant par un tour d'horizon sur la conjoncture économique et institutionnelle prévue pour 2011.

Pour la France, en particulier, le déficit du budget de l'Etat pour 2011 est évalué à 92 milliards d'euros en amélioration de 60 milliards d'euros par rapport à l'exécution prévisionnelle 2010 (-152 milliards d'euros.)

Le principal impact de la loi de finances 2010 porte sur la maîtrise des dépenses publiques. Celle-ci touche les collectivités locales suite aux répercussions de la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la Contribution Economique Territoriale (CET), mais aussi au niveau des concours financiers de l'Etat (gel des dotations prévu pour 3 ans, mise en place de nouveaux mécanismes de péréquation.)

La Communauté de Communes connaît en ce début d'année une situation financière saine avec un fonds de roulement de plus de 5,1 M€, un endettement quasiment insignifiant caractérisé par une capacité de désendettement de 0,3 années et des épargnes de gestion et brute de plus de 2 M€. Pourtant, indique **le Président** les perspectives pour les prochaines années sont contraintes.

On observe en particulier, l'apparition, les choses restant par ailleurs égales, d'un effet de ciseaux au niveau du fonctionnement, sur les 6 prochaines années, les dépenses de fonctionnement progressant plus vite que les recettes. Selon les projections opérées, les dépenses prévisionnelles devraient augmenter en moyenne de 4,57% et les recettes rester quasiment stables.

Cette évolution devrait engendrer des épargnes et un fonds de roulement en baisse. L'épargne de gestion même si elle se maintiendrait à un niveau raisonnable passerait en 2016 à 836 184 €. Le fonds de roulement serait négatif à partir de 2013.

Le Président aborde ensuite les facteurs explicatifs de cette tendance.

Côté recettes :

- ✓ Moindre dynamique des bases fiscales (quasi stabilité de la CFE, CVAE fixé au niveau national, hausse des bases de TH grâce au transfert de la fiscalité départementale, idem pour le foncier bâti, évolution faible pour le foncier non bâti).
- ✓ Gel des dotations de l'Etat.
- ✓ Baisse des recettes liées aux placements en compte à terme du Trésor.

Côté dépenses :

- ✓ Augmentation conséquente des dépenses de personnel (+10% en 2011, moindre par la suite +0,7% en 2012 et +4% pour les années suivantes du fait du départ à la retraite de certains agents et d'une redéfinition éventuelle des compétences de la Communauté de Communes).
- ✓ Les dépenses de personnel restent toutefois à un niveau stable de l'ordre de 18% des dépenses réelles de fonctionnement.
- ✓ Hausse des subventions allouées aux budgets annexes (+9,6 % en 2011, +20% environ pour 2012, + 5% pour les années suivantes...)
- ✓ Evolution de l'ordre de 3% pour les charges à caractère général sur les 6 années (influence de la mise en service de nouveaux équipements)

Le Président indique que malgré cela, la Communauté de Communes se doit de rester un acteur majeur de l'économie locale en continuant à investir pour l'attractivité du territoire et le bien être de ses habitants. Ainsi, les dépenses d'investissement s'élèvent à plus de 5,7 M€ en 2011 (+325 % par rapport aux réalisations 2010).

Ces investissements peuvent être financés jusqu'en 2013 grâce aux résultats antérieurs cumulés (le fonds de roulement). Par la suite la réalisation du programme pluriannuel d'investissement tel qu'il est prévu, nécessiterait le recourir à l'emprunt.

Le Président souligne qu'une telle solution serait envisageable compte tenu du faible endettement de la collectivité (la capacité de désendettement est pratiquement nulle).

Compte tenu de ces perspectives, **le Président** propose à l'Assemblée de retenir pour 2011 les orientations suivantes pour l'élaboration du Budget Primitif 2011.

- ✓ Financement des investissements conséquents prévus pour 2011 par le fonds de roulement important dont dispose en début 2011 la Collectivité et aucun recours à l'emprunt pour le budget principal ;
- ✓ Maintien des taux de la fiscalité au même niveau que 2010 ;

- ✓ Réflexion sur les tarifs d'entrée à la piscine pour les scolaires provenant d'établissements situés hors Communauté de Communes pour stabiliser la subvention allouée par le budget principal au budget annexe piscine aux alentours de 430 000 € (423 000 € en 2010) ;
- ✓ Action sur les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel, contingents obligatoires et charges d'intérêt) afin de limiter leur hausse au niveau de l'inflation prévue pour 2011 à savoir +1,5% ;

A terme, **le Président** indique qu'une variable d'ajustement pourrait être le report de certains projets d'investissement.

Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président, s'interroge sur le fait que ces orientations ne tiennent pas en compte de l'hypothèse d'une éventuelle fusion avec d'autres collectivités.

Le Président indique que les incidences d'une telle hypothèse sont à l'heure actuelle difficilement quantifiables. En outre, il conviendrait de disposer de plus d'informations sur les périmètres futurs envisagés, ce dont à l'heure, il ne dispose pas.

Le Président profite de ce débat pour réaffirmer son attachement à l'existence de collectivités de proximité. Il ne faut pas créer des collectivités artificielles dont l'efficacité serait moindre du fait d'une plus faible adhésion des élus. Il rappelle que le succès de l'intercommunalité au niveau de Marckolsheim est le fruit d'une longue histoire partagée avec l'ensemble des communes environnantes. Concernant la coopération déjà ancienne et remarquable avec la Communauté de Communes du Grand Ried qui a permis d'aboutir à un certain nombre d'actions mutualisées, **le Président** indique qu'il n'est pas défavorable à terme à une fusion avec la Communauté de Communes du Grand Ried et une meilleure rationalisation des moyens. Cette fusion toutefois devra être réfléchie et non imposée de manière unilatérale et précipitée par l'Etat puisque, si elle devait aboutir, elle ne manquera pas d'entraîner une réflexion sur l'étendue des compétences de cette nouvelle entité.

Monsieur Jean-Paul SEILLER, Vice-Président abonde dans ce sens et craint qu'en voulant à tout prix créer de nouvelles collectivités et rationaliser de ce fait leurs actions, on aboutisse à une perte d'efficacité de l'action politique qui a fait depuis de longues années ses preuves.

Suite à une intervention de **Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Vice-Président**, **le Président** précise que l'évolution de la masse salariale constitue un indicateur fort de la qualité des services de proximité offerts par la Communauté de Communes aux habitants de Marckolsheim et Environs. Il le rejoint dans le sens où cette masse ne doit pas être appréhendée uniquement d'un point de vue comptable et financier.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **prend** acte de la tenue, en sa séance du 28 février 2011, du débat d'orientations générales du budget principal et de ses budgets annexes pour l'exercice 2011.

E) ANIMATION SOCIOCULTURELLE

1. Subvention Marckolswing 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul SEILLER, Vice-Président.

Monsieur Jean-Paul SEILLER, Vice-Président, indique que l'association Marckodrom organise du 17 au 19 mars 2011 la 6^{ème} édition du festival de jazz classique à portée internationale Marckolswing.

Le montant estimatif des dépenses de la manifestation est de 49 200 € (contributions matérielles comprises) et est financé, outre les fonds propres, les contributions volontaires en nature et les autres parrainages publics et privés par une subvention attendue de 1 500 € de la Communauté de Communes. Cette somme est en hausse de 500 € par rapport à 2010 et représente 3% du budget total de la manifestation.

Compte tenu du caractère intercommunal de cet événement musical qui contribue à l'attractivité culturelle de la Communauté de Communes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **attribue** une subvention de 1 500 € à l'association Marckodrom et d'inscrire les crédits correspondants au Budget 2011 - Fonction 33 - Article 65738 « Subvention de fonctionnement à des organismes privés ».

Adopté à l'unanimité.

F) SERVICES A LA POPULATION

1. Périscolaire d'Heidolsheim – Convention de mise à disposition d'un terrain

Rapporteur : Madame Catherine GREIGERT, Vice-Présidente

Madame Catherine GREIGERT, Vice-Présidente indique que la présente convention soumise pour approbation au Conseil de Communauté a pour objet de fixer les conditions relatives à la mise à disposition de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs d'un terrain d'une contenance de 7 ares appartenant à la Commune d'Heidolsheim destiné à accueillir le périscolaire construit et géré par la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs.

Le terrain est situé sur le territoire de la Commune d'Heidolsheim lieu-dit « Oben am Dorf » et est cadastré comme suit :

**Section n°22 Parcelle n°239/133 (en partie sur son extrémité sud-ouest) et
parcelle n°240/133 pour 3,99 ares**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **approuve** le projet de convention qui a pour objet de fixer les conditions relatives à la mise à disposition gracieuse de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs d'un terrain appartenant à la Commune d'Heidolsheim destiné à accueillir le périscolaire construit et géré par la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs ;
- ✓ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

1. Plan de développement touristique Grand Ried – Budget 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul SEILLER, Vice-Président

Monsieur Jean-Paul SEILLER, Vice-Président rappelle que les Offices de Tourisme de Benfeld et Environs, du Pays d'Erstein, de Marckolsheim et Environs, de la Communauté de Communes du Rhin et la Communauté de Communes du Grand Ried collaborent depuis de nombreuses années et de façon active dans le cadre d'un regroupement dénommé « Grand Ried ». L'objet de ce regroupement est de renforcer le développement touristique à cette échelle.

L'importance du tourisme en terme de vecteur de développement économique, les potentialités fortes que présentent l'espace « Grand Ried », la nécessité de concevoir une politique globale et attractive dans un secteur d'activité où la concurrence entre territoires est de plus en plus vive, a conduit à la mise en place - en 2007 - d'un comité de pilotage, composé d'un représentant par Communauté de Communes et des 4 présidents d'office de tourisme intercommunal. Cette instance est chargée d'élaborer et suivre la réalisation du plan de développement touristique Grand Ried 2010-2015, approuvé par délibérations des cinq Communautés de Communes au début de l'année 2010. Parallèlement, un poste d'agent de développement touristique mutualisé a été créé en 2007, toujours dans le même cadre et pour poursuivre les mêmes objectifs.

Afin de gagner en efficacité, lisibilité et faciliter le règlement des actions et les demandes de subventions, il est proposé aux Communautés de Communes membres de cosigner une convention constitutive relative au groupement de commandes pour la réalisation des actions inscrites au programme d'actions Grand Ried 2011. Comme ce fût le cas en 2010 pour les actions alors programmées. Cette convention constitutive respecte le budget voté annuellement et est conforme aux engagements pris dans le Contrat de Territoire par chaque collectivité. Cette convention désigne la Communauté de Communes du Rhin en qualité de coordonnateur-mandataire.

En chaque fin d'exercice budgétaire, la contribution de chaque Communauté de Communes (soit 1/5^e) fera l'objet d'un titre de recettes.

Pour l'année 2011, la contribution totale prévisionnelle pour la Communauté de Communes s'élève à 7 748 € pour les actions du programme d'actions et 3 169 € pour le poste d'agent de développement, sur la base d'une aide du Conseil Général plafonnée à 22 872€ et restant à confirmer pour 2011.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **valide** le principe de financement du programme d'actions 2011 ;
- ✓ **autorise** le Président à signer la convention constitutive portant sur le financement du programme ;
- ✓ **désigne** M. Jean-Paul SEILLER, titulaire et Mme Claudine OBER, suppléant à la Commission d'Appel d'Offres qui pourra être amenée à se réunir, comme le prévoit la convention ;
- ✓ **valide** le budget 2011 Grand Ried et la contribution demandée à la CCME d'un montant global de 10 917 €.

Adopté à l'unanimité.

H) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. PAIM – Convention avec la Commune de Marckolsheim pour l'aménagement et la création des espaces verts

Rapporteur : Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président.

Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président, explique que dans le cadre de sa compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de la zone d'activité intercommunale de Marckolsheim située au lieudit Schlettstadter Feld », la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs a en charge l'aménagement et l'entretien des espaces verts de la zone.

Dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, dans un souci de mutualisation et d'efficience des moyens d'actions, il est proposé, par projet de convention joint au présent rapport, de mettre à disposition de la Communauté de Communes le service espaces verts de la Commune pour assurer l'aménagement puis l'entretien des espaces verts en question. Cette mutualisation intervient conformément aux dispositions de l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Antoine HERTH souhaite rebondir sur la question de l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts. Il rappelle qu'il mène actuellement au niveau parlementaire un travail intéressant sur la réduction de l'usage des pesticides dans le monde agricole.

Dans le cadre de ce travail, il a pu prendre connaissance d'expériences diverses menées en France sur cette question.

La réduction de l'usage des pesticides est liée à la façon dont on conçoit l'aménagement de notre territoire en matière de réalisation d'espaces verts, de pistes cyclables, de voirie... et renvoie de ce fait aux dispositions arrêtées au niveau du Grenelle de l'environnement.

Dans le cadre du Plan Climat territorial initié par l'ADAC, il a proposé que cet aspect puisse être pris en considération afin que les Communautés de communes puissent participer à cette réflexion.

Cette prise en considération permet de mener une réflexion profonde sur l'économie générale de la collectivité (matériel à acheter, personnel à recruter, mode d'entretien des espaces verts...).

Monsieur HERTH rappelle que ces aspects environnementaux font désormais partie des critères de choix pour l'octroi du label village fleuri.

Il conclut en soulignant que pour lui l'échelle intercommunale est le bon échelon pour mener à bien durablement ce type de réflexion.

Monsieur Marc GAUTIER, Vice-Président, estime qu'il faut également veiller à former le personnel qui pour l'instant de maîtrise pas forcément les techniques de ces nouveaux types de fleurissement.

Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, 1^{er} Vice-Président, expose qu'il existe au SMICTOM un plan de prévention élaboré avec l'ARIENA, la Maison de la Nature et d'autres organismes afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et les déchets verts.

Le Président souligne les convergences fortes des actions menées par le SMICTOM avec le plan climat. Il précise que le Grenelle de l'environnement a aussi insisté sur le traitement de la qualité des entrées de ville. La Communauté de Communes est consciente de cet enjeu et a intégré une dimension environnementale forte au niveau des grands projets prévus en entrée d'agglomération à

savoir les constructions du siège administratif et technique et de la gendarmerie, ou encore la réalisation de la piste cyclable Artolsheim-Marckolsheim.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **approuve** les termes de ladite convention avec la Commune de Marckolsheim ;
- ✓ **autorise** le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité.

I) VŒUX ET COMMUNICATIONS

Le Président informe des dates de la prochaine commission des finances, le 22 mars 2011 et du prochain conseil de communauté le 4 avril 2011.

Il fait part également de l'arrivée de Monsieur Patrice GUILHOU à compter du 1^{er} mars 2011 comme agent de maîtrise au sein du service électricité.

Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Vice-Président, évoque la question de l'entretien des chemins communaux desservant la piste cyclable du canal.

Il indique qu'il a écrit au Président du Conseil Général avec le soutien de Monsieur Gérard SIMLER, Conseiller Général. La réponse apportée par le Département laisse la charge de cet entretien aux seules communes.

Monsieur SPIELMANN pense que la réflexion serait intéressante au niveau de la communauté de Communes qui ne dispose actuellement de compétences en la matière.

Monsieur Gérard SIMLER indique que dans les différents engagements demandés, il a toujours été convenu que les communes réaliseront les accès à la voirie communale.

Il estime que l'animation touristique de l'itinéraire qui pourrait être faite (aire de pique-nique, bancs) et que le gros entretien (taille des végétaux, réfection du revêtement,...) pourraient être pris en charge par les communautés de communes, mais il comprend que celles-ci ne le veulent pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 10.

Fait à Marckolsheim, le 24 Mars 2011

Le Président,
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER